



## Règlement des P'tits Mercredis de la Rade 2023

Nom de la manifestation : **Les P'tits Mercredis de la Rade 2023**

**Manifestation commune aux clubs affiliés  
Au Comité de Liaison des Sociétés Nautiques de la région lorientaise**

Dates et clubs en charge de la manifestation :

**Les mercredis 10 mai pour le CNML  
24 mai pour le SNL  
7 juin pour le CNL  
21 juin pour Club de la MARINE**

Lieu : **rade de Lorient**

### 1. PRINCIPES de BASE

- 1.1 Ces manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous sous réserve que le skipper soit adhérent 2023 à l'un des clubs affiliés au Comité de Liaison.
- 1.2 A ce titre, il est demandé aux concurrents et accompagnateurs/trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon sportive, courtoise et respectueuse  
Un concurrent, qui ne respecterait pas ces règles sera exclu pour l'ensemble de la manifestation
- 1.3 Les concurrents doivent se conformer aux demandes du club organisateur.
- 1.4 La navigation en solitaire n'est pas acceptée
- 1.5 L'armement et la sécurité des bateaux engagés devra respecter à minima la réglementation de la Division 240 pour les navires naviguant à moins de 2 milles d'un abri

### 2. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 2.1 Les communications s'effectueront via le groupe WhatsApp "Les petits mercredis"  
Téléphone 06 08 58 3026
- 2.2 Sur l'eau, le club organisateur veillera et de communiquera avec les concurrents sur le canal VHF, donné par les Affaires Maritimes soit les canaux xx
- 2.3 Chaque bateau participant devra positionner le pavillon "**N**" (**November**) dans son pataras

### **3 PARCOURS et PROGRAMME**

- 3.1. Un parcours par jour,
- 3.2 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en précisant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 3.3 Les marques sont les bouées et les balises dans la rade
- 3;4 Les zones de mouillage de Port Louis et de Locmiquélic doivent rester à l'écart

### **4 Le DEPART :**

- 4.1 La ligne de départ sera entre le bateau du club ayant hissé le pavillon du club et la bouée latérale verte M5
- 4.2 **L'heure théorique du départ est fixée à 19H.** Les concurrents en seront avertis 5mn avant 19H

### **5 L'ARRIVEE**

- 5.1 La ligne de d'arrivée sera entre le bateau du club ayant hissé le pavillon du club et la bouée latérale verte M5

### **6. CLASSEMENT**

- 6.1 pas de classement

### **7. REGLES DE SECURITE**

- 7.1 Tout skipper ayant l'intention de participer devra se signaler au plus tard 1 heure avant l'heure de départ via-

Le téléphone du groupe WhatsApp en précisant :

- Le nom du bateau et le nombre de personnes à bord
- Ses conditions d'assurance en tant que skipper soit R.C, soit licence valide FFV, soit passeport FFV **valide** (renseignements auprès des clubs)

- 7.2 La VHF est obligatoire ainsi que la veille sur canal de vacation radio

- 7.3 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler aussitôt que possible.

- 7.4 Les ancres devront être rangées sur ou sous le pont, elles ne devront pas dépasser de la proue.

- 7.5 **Le port du gilet de sauvetage est obligatoire dès que le bateau quitte le ponton et/ou la bouée d'amarrage.**

- Le non-respect du port du gilet entrainera l'exclusion du bateau de la manifestation

### **8. BATEAUX OFFICIELS**

Les bateaux officiels arborent le pavillon du club en charge de la manifestation

## ANNEXE « INFORMATIONS DIVERSES »

### NAVIGATION DANS LA RADE DU PORT DE LORIENT :

Informations concernant les circulations des navires de transport de passagers dans la rade et les chenaux.

***Il est expressément demandé de ne pas gêner ces navires.***

- Bateaux desservant l'île de Groix :

Dans les chenaux d'accès au port de Lorient et dans la rade, zone entre la Citadelle de Port-Louis et l'appontement se situant au niveau de la bouée de chenal n°13.

- Bateaux de la rade "BATOBUS", ou vedettes blanches :

Ces bateaux ont une activité continue, et font des navettes régulières entre :

- Le port de plaisance de Lorient et Pen Mané à Locmiquélic.
- Le port de pêche de Lorient et le port de Sainte Catherine à Locmiquélic
- Le port de pêche de Lorient et le port de La Pointe à Port-Louis.

3) Les feux d'entrée et de sortie de la rade installés sur la vigie de la Citadelle sont à respecter impérativement.

**En naviguant dans la rade de Lorient, les concurrents doivent dans tous les cas céder la priorité aux navires à propulsion mécanique prioritaires. Il est impérativement demandé aux concurrents de passer sur l'arrière de ces navires et de ne pas les gêner.**

**Tout concurrent n'ayant pas respecté ces règles de priorité et ayant gêné un navire prioritaire sera exclu pour l'ensemble de la manifestation**